

« MR en Débat » Enseignement : 20 propositions pour l'avenir !

Le premier « MR en Débat » sur le thème de l'Enseignement a permis de récolter une moisson d'avis, de propositions et autres suggestions de la part des participants dans les 14 arrondissements où le débat a eu lieu le 18 décembre dernier.

A cela s'ajoute la quantité impressionnante de courriers et courriels qui nous ont été adressés par le site Internet « MR en Débat »

La philosophie du « MR en Débat » est d'entendre les préoccupations du citoyen afin, d'une part, d'alimenter le travail de nos parlementaires et, d'autre part, de relayer ces préoccupations dans l'hémicycle.

Bon nombre de ces préoccupations peuvent trouver écho au sein du parlement de la Communauté française par le biais d'interpellations ou de propositions de décret.

Voici 20 premiers thèmes que les parlementaires MR développeront dans les semaines à venir à la Communauté française.

1. Renforcer la dimension éducative de l'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire ne doit pas s'entendre comme un « parking » pour enfants. Interface entre l'école et les parents, cet accueil doit contribuer à l'épanouissement intellectuel, social et culturel du jeune. Des travaux seront dès lors entamés en vue de favoriser la collaboration avec les académies, les bibliothèques, les clubs sportifs locaux... La question de l'accueil des plus de 15 ans sera également soulevée dans cette optique.

Concrètement : une étude du cadre législatif sera effectuée, pouvant déboucher sur une nouvelle proposition de décret.

2. 20 élèves par classe

La plupart des recherches semblent démontrer qu'il ne suffit pas de limiter le nombre d'élèves par classe pour voir les résultats s'améliorer, ni pour voir les inégalités sociales diminuer. Cette moyenne de 20 élèves par classe est par ailleurs presque atteinte dans la plupart des cas. Dès lors, l'idée d'une mesure générale de réduction linéaire du nombre d'élèves par classe ne semble a priori pas assez efficace, notamment au regard de son coût. A cette idée, le MR préfère que les moyens soient attribués aux établissements en fonction de leurs besoins.

Par exemple : soit pour réduire le nombre d'élèves par classe, soit pour renforcer la remédiation dès le plus jeune âge, soit pour la création d'un « Pool de remplaçants » (voir proposition 14).

Concrètement : une interpellation dans le cadre du débat relatif au Contrat stratégique sera développée dans ce sens, suivie d'une proposition de décret.

3. Stop aux réformes !

Au lieu de la nouvelle réforme – labellisée « Contrat » - proposée par la Ministre-Présidente Marie Arena (PS), le MR donnera la préférence à des mesures ponctuelles et concrètes répondant aux besoins précis du secteur. Les enseignants se sont exprimés clairement dans les dernières consultations, où ils affirment à la fois ne plus vouloir encaisser de nouvelles réformes et souhaiter recevoir concrètement les outils pour mettre en application les réformes précédentes.

Concrètement : proposition de décret demandant que chaque nouvelle mesure d'importance soit accompagnée d'un « vade mecum » expliquant pratiquement son application sur le terrain. Le MR interpellera pour que soit mise en chantier une codification de la législation de l'enseignement.

4. Utilisation optimale du temps scolaire

Les missions confiées à l'école sont de plus en plus nombreuses sans pour autant que le nombre de jours de cours augmente, ce qui laisse moins de place pour les apprentissages de base. Ainsi, les élèves sont régulièrement livrés à eux-mêmes dans la période couvrant la fin des examens et la remise du bulletin. Il conviendrait de repenser l'organisation du système scolaire pour mettre à profit ces périodes.

Concrètement : interpellation dans le sens d'une concentration des activités parascolaires pendant ces périodes de manière à permettre au professeur de disposer du temps nécessaire à corriger les épreuves d'une part ; et d'occuper utilement les enfants d'autre part.

5. L'inscription obligatoire dès la 1^{ère} maternelle

L'écrasante majorité des enfants fréquente déjà l'école maternelle. On remarque néanmoins que les enfants issus de familles dites « défavorisées » fréquentent moins cet enseignement ; or, les bases de la socialisation et de l'apprentissage s'effectuent dès le plus jeune âge. Il importe donc que tous les enfants aient accès à l'enseignement maternel.

Concrètement : proposition de décret visant à rendre obligatoire l'inscription de tous les enfants dès la 1^{ère} maternelle.

6. Apprentissage précoce des langues

Plutôt que de concentrer l'apprentissage des langues à la fin du primaire, il semblerait judicieux de répartir cet apprentissage sur l'ensemble des six années de cet enseignement.

Concrètement : proposition de décret visant à organiser l'apprentissage des langues dès la première année de l'enseignement primaire.

7. Réhabilitation des devoirs à domicile

Les devoirs sont le complément nécessaire du travail en classe, l'un ne peut s'envisager sans l'autre. Ils participent tout d'abord au développement du goût de l'effort et de l'excellence. Les devoirs à domicile sont clairement l'occasion pour l'élève d'apprendre à s'autogérer. Ils constituent en outre un « pont » entre l'école et les parents, puisqu'ils permettent aux seconds de suivre l'activité de la première et de s'impliquer activement dans la scolarité de l'élève. Ils renforcent la nécessaire cohésion entre les deux principaux moteurs de l'éducation d'un enfant (les parents et les professeurs).

Concrètement : proposition de décret visant la réhabilitation des devoirs à domicile (abrogation du décret Nollet). Cette proposition est d'ores et déjà rédigée, prête à être déposée, par la députée MR Véronique Cornet.

8. Contenu des programmes et épreuves externes

Le monde enseignant réclame une plus grande précision des programmes dans le sens d'une définition plus claire du savoir à faire acquérir aux élèves. Ainsi précisés, ces savoirs devront faire l'objet d'évaluations communes régulières permettant à l'élève de se situer par rapport à ses pairs ; aux parents qui détecteraient les chances et les risques d'aborder l'enseignement supérieur ; aux établissements scolaires qui pourraient apprécier l'évolution des performances de leurs élèves et ainsi corriger les défauts révélés ; aux professeurs qui ne seraient ainsi plus à la fois « coach » et évaluateur.

Concrètement : proposition de décret visant à développer l'évaluation externe au terme de chaque cycle d'enseignement et interpellation pour une définition claire et précise des savoirs exigés des élèves.

9. Soutien à l'apprentissage de la lecture

Pour ce faire, le MR se positionne, entre autres, en faveur d'un renforcement des partenariats entre les établissements scolaires et les bibliothèques publiques. Cela suppose l'organisation de plus d'animations pédagogiques dans ces bibliothèques. Or, le gouvernement actuel a prévu, dans son budget 2005, une baisse de près de 60% des crédits alloués aux animations dans les bibliothèques publiques...

Concrètement : proposition de décret amendant le budget 2005 visant à réévaluer les moyens octroyés à cette politique.

10. Réintroduction des manuels scolaires

L'absence de recours aux manuels scolaires a permis l'éclosion de nombreux outils créés par les professeurs eux-mêmes. Si le MR se positionne effectivement en faveur de la réintroduction du manuel scolaire dans l'enseignement, il souhaite que l'on tienne compte, dans la rédaction même des manuels, des outils développés par les professeurs.

Economiquement parlant, la réhabilitation du marché du manuel scolaire suppose une stabilité des programmes ; elle suppose également de limiter le nombre de manuels (le même manuel pouvant couvrir un cycle dans une matière) en raison de l'étroitesse du marché belge.

Concrètement : le MR s'oppose à l'idée d'une commission de labellisation des manuels scolaires.

11. Centres-relais

Pour lutter contre la violence à l'école, l'ancienne majorité avait adopté, à l'initiative du Ministre MR Pierre Hazette, un décret portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence à l'école et, notamment la création du Centre de rescolarisation et de resocialisation de la Communauté française. Manifestant un profond mépris pour le volet « centre de rescolarisation » dudit décret, la Ministre Arena a purement et simplement décidé

de « mettre au frigo » ce volet, en toute illégalité. Le MR, dans sa cohérence, maintient sa position et demande l'application légale du texte.

Concrètement : proposition de décret visant à l'application intégrale du décret portant sur diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence à l'école et, notamment la création du Centre de rescolarisation et de resocialisation de la Communauté française ; et notamment de sont Titre VI « création du Centre de rescolarisation et de resocialisation »... Puisqu'il faut en arriver là pour que la loi soit effectivement appliquée !

12. Aide et appui administratifs aux directions d'écoles fondamentales

Les directeurs de l'enseignement fondamental réclament à juste titre qu'une aide administrative leur soit octroyée. L'octroi d'un équivalent temps plein par tranche de 500 élèves est une mesure très coûteuse, et si le MR conçoit que le gouvernement ne puisse répondre à cette demande dès la rentrée 2005, il veillera à ce que le gouvernement s'engage dans un plan pluriannuel pour atteindre cet objectif. Aux moyens humains doivent impérativement être associés des moyens matériels pour que cette aide soit réellement efficace.

Concrètement : proposition de décret visant à rétablir un plan pluriannuel d'aide et d'appui aux directions de l'enseignement fondamental.

13. Limitation des procédures de recours

L'autorité des enseignants est de plus en plus mise à mal par les élèves et leurs parents ; notamment à travers les recours qu'ils peuvent introduire contre les décisions du conseil de classe et les décisions d'exclusions. Si ces possibilités de recours doivent exister, il conviendrait néanmoins de les baliser afin d'éviter tout abus.

Concrètement : proposition de décret visant à revoir les conditions dans lesquelles ces recours peuvent être introduits.

14. « Pool de remplaçants »

Trop souvent, les élèves « perdent » les heures de cours durant lesquelles leur professeur est en formation ou malade. La création d'un « pool de remplaçants » aptes à effectuer des remplacements de courtes durées permettrait de répondre à ce problème. Le système existe en Flandre et se révèle être très efficace.

Concrètement : proposition de décret visant à instituer un « Pool de remplaçants ».

15. Tutorat

Le MR se positionne en faveur de la mise en place d'une structure permettant l'accompagnement des jeunes professeurs par de plus anciens. Cette mesure aurait d'autant plus d'utilité vis-à-vis des professeurs ne disposant pas de titres requis (articles 20).

Concrètement : proposition de décret visant à instituer le tutorat entre professeurs.

16. Education permanente au profit de l'apprentissage de la langue

Dans les problèmes que vivent nos écoles, il apparaît clairement que notre langue est pour de trop nombreux enfants de la classe la langue de la classe, mais pas la langue de la rue ou de la maison ; il en résulte des situations d'échec et de rejet de l'école. Il conviendrait donc que les moyens humains et matériels des services de l'éducation permanente soient notamment concentrés sur l'apprentissage de notre langue par les familles immigrées, leur permettant ainsi d'assurer un suivi de la scolarité de leur enfant.

Concrètement : interpellation sur ces options fondamentales en éducation permanente et dépôt d'une proposition de décret en ce sens.

17. Refinancement de l'enseignement supérieur

Alors que la Communauté française bénéficie d'une augmentation des moyens d'une moyenne de 6,5%, l'augmentation attribuée aux Hautes Ecoles n'est que de 4,75%. Le MR sera particulièrement attentif à ce que cette part soit revue à la hausse lors des prochains travaux budgétaires. Sans oublier les universités qui, bien que refinancées par le décret Bologne, ont déjà dénoncé l'insuffisance de leur financement.

Concrètement : interpellation en ce sens et dépôt d'amendements budgétaires en vue d'un réel refinancement de l'enseignement supérieur.

18. Numerus clausus en Médecine

Il y a urgence de dégager une solution en la matière : plus de 1.200 étudiants inscrits en 1^{ère} année de médecine cette année pour 280 attestations INAMI à l'arrivée. Soit on s'oriente vers une sélection au terme de la première année réussie, soit vers une sélection à l'issue du 4^e trimestre dans l'hypothèse d'une première année d'étude médicale standardisée.

Concrètement : interpellation en ce sens et dépôt d'une proposition de décret en ce sens.

19. Recherche scientifique : objectif 3% du PIB

La stratégie de Lisbonne impose aux Etats membres d'octroyer au minimum 3% du PIB à la Recherche scientifique. L'éclatement des compétences en matière de recherche entre divers niveaux de pouvoir, et donc entre divers Ministres, ne permet actuellement pas, ni de mesurer le pourcentage global du PIB affecté à la recherche scientifique, ni de mesurer l'effort à fournir pour atteindre ces 3%.

Concrètement : le MR réclamera l'organisation d'une conférence interministérielle entre les divers Ministres ayant la Recherche scientifique dans leurs attributions pour, d'une part, faire le point des contributions de chacun pour voir où l'on se situe par rapport à l'objectif de 3% du PIB consacré à la recherche ; d'autre part établir un plan pluriannuel de l'effort à fournir par chacun en vue d'atteindre cet objectif.

20. Revoir le décret sur la formation des instituteurs et régents

Les enseignants soulignent le caractère insuffisant de leur formation initiale, notamment en orthographe. Ils dénoncent également le manque de liens entre leur apprentissage et leur futur métier. Le MR veillera à l'amélioration de la formation des enseignants et à la possibilité de réintroduire les stages en première année.

Concrètement : proposition de décret visant à accentuer la formation dans les matières de base et à réintroduire les stages dès la première année. La députée MR Caroline Persoons planche déjà sur un projet.

Conclusion

L'ensemble des propositions ci-dessus ne constitue pas le « Contrat stratégique » du MR. Le MR n'a pas, lui, la prétention de vouloir révolutionner l'enseignement d'un revers de plume.

La concrétisation de ces propositions constituera une part importante du travail des députés MR au parlement de la Communauté française pendant les prochaines semaines et les prochains mois. Cela n'empêchera pas pour autant la poursuite de la réflexion sur les autres enseignements issus du « MR en Débat », tels que par exemple la simplification des statuts des enseignants, la lutte contre la pénurie, les bâtiments scolaires, etc. Cette liste n'est pas exhaustive.

Dans tous ces thèmes, le MR conduira ses travaux dans l'optique de recentrer l'enseignement sur ses missions essentielles que sont notamment l'acquisition des apprentissages de base, le goût de l'effort, la culture de l'excellence.